Rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau potable et de l'assainissement du Syndicat Mixte d'eau et d'Assainissement du Caux Central établi au 01er Septembre 2026 Et rapport d'activité 2025

Ce rapport, établi dans le cadre de la loi "BARNIER" du 2 Février 1995 et de son décret d'application du 6 Mai 1995, a pour objet de présenter la gestion du service public de l'eau potable et de l'assainissement du syndicat mixte d'eau et assainissement du Caux Central – et les articles D2224 (1 à 5) et annexes V et VI du CGCT. Il est fait état de la situation au 31 décembre 2025.

Par arrêté du préfet en date du 24 décembre 2012 et suite à une forte volonté des différentes structures, le syndicat intercommunal d'eau et d'assainissement du Caux Central a été créé le 01er janvier 2013. Il s'agit donc du onzième rapport annuel sur le prix et la qualité de l'Eau produit par cette nouvelle structure. Par arrêté Préfectoral, en date du 24 Décembre 2014, le syndicat du Caux Central n'est plus intercommunal mais mixte. En date du 05 Septembre 2016, par Arrêté Préfectoral, le Syndicat a intégré le réseau unitaire de la Commune de Doudeville.

Durant l'année 2017, le syndicat mixte d'eau et d'assainissement du Caux Central a intégré au mois de mai 2017 plusieurs communes (Mesnil Panneville, Saint Martin de l'If, Carville la Folletière, Croix-Mare, Ecalles Alix) communes de l'ex syndicat de Fréville.

Les services publics d'eau et d'assainissement sont gérés en régie depuis le 1er Janvier 2023.

La population totale du syndicat est de 33 120 habitants.

SERVICE DE L'EAU POTABLE

Indicateurs techniques

Localisations Des Ressources

L'eau provient pour le secteur desservant la commune d'Yvetot, la Région d'Yvetot et le secteur de Fauville Est :

- ✔ d'un captage (4 033 m3) et d'un champ captant situés à Héricourt en Caux 602 265 m3+ 685 839 m³ soit 1 288 104 m³ (chiffre 2024 : 545 877+ 652 932= 1 198 809 m3) et d'un captage à Sommesnil 582 969 m3 (2024 : 582 969 m³), sur lequel se trouve une usine de traitement dotée d'un système de traitement physico-chimique de décantation lamellaire avec un traitement charbon et un adoucissement de l'eau. Volume prélevé : 1 919 662 m3 (2024 : 1 783 246 m³) ;
- ✔ dans le cadre de la production d'eau potable, l'usine consomme 227 021 m³ d'eau prélevée.
- ✔ d'achat d'eau à la Caux Seine Agglo de 0 m³ (chiffre 2024 : 0 m3) et à la Région de Doudeville pour 0 m3 (chiffre 2024: 0 m³) ;
- ✔ d'un captage à Blacqueville, pour un volume prélevé de 446 425m³ (2024 : 486 796 m3), et 0 m3 sont achetés sur le contrat Véolia (alimentation via Héricourt en Caux).

Total volume prélevé : 2 366 087 m³ (2024 : 2 270 042 m3)

Le syndicat d'eau du Caux Central vend également :

- ✔ 153 831 m³ (chiffre 2024 : 118 556 m3) à la communauté de communes de la Côte d'Albâtre ;
- ✔ 73 338 m3 (chiffre 2024 : 56 444 m³) à Caux Seine Agglo ;
- ✔ 176 700 m3 (chiffe 2024 : 168 563 m³) à la communauté de communes Caux Austreberthe

Distribution

Le réseau, ramifié et maillé, est composé comme suit :

	Adduction	Distribution (km)	Branchements (km)	Défense incendie (U)
SMEACC – secteur Durdent	27,191 km	464,451 km	47,835 km	625
SMEACC – secteur Blacqueville	4,631 km	105,671 km	1,198 km	105

Le réseau de distribution d'eau potable dessert environ 38 093 habitants y compris la vente d'eau.

Le rendement du réseau de distribution du syndicat est le rapport entre le volume prélevé et lle volume distribué à la population (volume relevé aux compteurs des clients).

Pour l'année 2025, le rendement du secteur alimenté par les sources de la Durdent est de 82.5 % (85% en 2024).

Le rendement du secteur alimenté par le forage de Blacqueville est de 85% (78% en 2024),
Le rendement s'explique par les fuites sur le réseau et les prélèvements effectués sur le réseau incendie.

	2021	2022	2023	2024	2025
Indice perte linéaire m3/j/km secteur Durdent	1,42	1,50	1,56	1,47	1.49
Indice perte linéaire m3/j/km secteur source Blacqueville	1,52	1,71	1,26	1,91	0.69
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale – secteur Héricourt	98	98	98	98	98
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale – secteur Blacqueville	115	115	115	115	115

- ✔ Pour les forages et captages d'Héricourt en Caux :
 indice d'avancement de la protection de la ressource en eau : 60 %;
- ✔ Pour les forages du Vert Buisson :
 indice d'avancement de la protection de la ressource en eau : 60 %;
- ✔ Pour Sommesnil :
 indice d'avancement de la protection de la ressource en eau : 60%;
- ✔ Pour Blacqueville :
 l'indice d'avancement de la protection de la ressource est de 60 %.

	2021	2022	2023	2024	2025
Compteurs	19075	19347	17151	16918	16728
Branchements	16634	16704		18086	18350
Taux d'impayés	3,02 %	3,41 %	7,09 %(413 108 €)	6,85 % (516 015 €)	12.5 %-(soit 1 043 881 €)
Taux de réclamations/abonnés	0.00 %	0.00 %	0,00 %	0,02 %	0

Le délai maximal pour l'ouverture des branchements est de 1 jour et le respect de ce délai est de 100 %.

Consommations

	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre abonnés	17 972	18 031	16595	16746	17090
Indice linéaire de consommation m3/j/km secteur Héricourt en Caux	9,41	9,25	6,24	7,38	
Indice linéaire de consommation m3/j/km secteur Blacqueville	6.39	6,43	4,08	3,8	
Nouveaux branchements	80	30	85	27	56
Nouveaux abonnements			1518	1245	1368
Taux de mutation	9,3 %	8,8 %	9,14 %	7,43 %	12.5 %
Taux d'occurrence des interruptions de service	2,86 u/ abonnés	2,45 u/ abonnés	2,2u/ abonnés	0u/ abonnés	0

Volumes facturés en eau sur les communes du SMEACC : 1 593 855 m³ (chiffre 2024 : 1 514 416 m3

Qualité De L'eau

		2025
Secteur Yvetot 0760398	Analyse microbiologique	41
	Taux de conformité	100 %
	Analyse physico-chimique	41
	Taux de conformité	50 %
Secteur Fréville 0760052	Analyse microbiologique	12
	Taux de conformité	100 %
	Analyse physico-chimique	12
	Taux de conformité	100 %

Les rapports de l'Agence Régionale de Santé sont joints en annexe au présent rapport.

L'ARS a classé le secteur de Fréville avec une eau de qualité A : eau de bonne qualité. L'eau peut être consommée par tous.

L'ARS a classé le secteur d'Yvetot Nord avec une eau de qualité C : eau de bonne qualité pour l'ensemble des paramètres réglementaires à l'exception des pesticides. Cette non conformité concerne la période avant le remplacement des charbons. Il a en effet été difficile de faire intervenir le fournisseur de charbons en début d'année (remplacement des charbons au mois de mai 2025). Depuis le remplacement des charbons aucune non conformité n'a été constatée.

La continuité du service

La qualité de l'eau distribuée n'a nécessité aucune coupure d'eau pour l'année 2025 en dehors des coupures prévues pour travaux.

Interruption de service :

- ✔ néant

Le patrimoine et les travaux

Les travaux

Sur les 2 327 532,69€ de crédits ouverts en 2025, 915 614,28€ sont réalisés.
Les principales réalisations sont :

- 1 797€ pour les travaux d'aménagement des locaux Rue de l'Etang

- 980,44€ pour la sécurisation des ouvrages

- 1 437,44€ pour le réservoir d'Autretot

- 53 388,29€ pour le renouvellement de la canalisation Allouville – Rue de Liernu

- 31 684,80€ pour le renforcement du réseau de la ZA d'Auzebosc

- 15 361€ pour la canalisation Route du Grand Tôt à Hautot Saint Sulpice

- 197 098,20€ pour la canalisation de la RD6015 à Valliquerville

- 247 178,64€ pour la canalisation à Saint Martin de l'If

- 105 685€ pour la canalisation à Doudeville

- 48 676€ pour la canalisation Route de Loumare à Sainte Marie des Champs

- 50 478,78€ pour la canalisation Route du Franc Bosc à Ancourteville sur Héricourt

- 55 669,46€ pour la canalisation Rue du Manoir à Ecretteville les Baons

- 55 607,09€ pour la canalisation Chemin du Bois à Ancourteville sur Héricourt

- 40 000€ pour la réhabilitation du réservoir de Sommesnil

SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT

Les indicateurs techniques

Le réseau

Le réseau d'assainissement est un réseau de type séparatif. Il se compose d'un réseau d'eaux usées et d'un réseau d'eaux pluviales, réseau d'eaux pluviales pour lequel le syndicat n'est pas compétent.
Sur la commune de Doudeville le réseau est de type unitaire.

Le compte-rendu de l'exercice 2025 reprend les quantités ainsi mesurées :

	Linéaire de canalisations d'eaux usées	Nombre de désobstructions	Longueur de canalisation curée
2020	259 168 mL	31 U	22 438 ml
2021	262 400 mL	31 U	10 207 ml
2022	266 304 mL	27 U	3 664 ml
2023	266 424 mL	29 U	4 529 ml
2024	266 424 mL	31 U	5 500 ml
2025	266 424 mL	43 U	4 359 ml

Le taux de réclamation pour 2025 est de 0 U/abonnés.

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eaux usées

	Indice de connaissance et gestion patrimoniale	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	Nombre de postes refoulement
2020	53,75	0,92	106
2021	80	0,68	128
2022	56,25	3,5	108
2023	56,25	3,5	108
2024	56,25	3,5	108
2025	56,25	3,5	108

Trois aéro-injecteurs avec un compresseur d'air sur la commune de Veauville les Baons et trois aéro-injecteurs avec un compresseur d'air sur la commune d'Héricourt en Caux font également partie du patrimoine.

Aucun débordement des effluents n'est constaté dans les locaux des usagers.

Conformité réglementaire des rejets	Arrêté préfectoral	Arrêté préfectoral	Arrêté préfectoral
Année	**2023**	**2024**	**2025**
Performance globale du service (%)			
Filtre à sable ANVEVILLE	Non contrôlée	100	Non contrôlée
Lagune ROUTES	Non contrôlée	0	Non contrôlée
Station d'épuration ALLOUVILLE BELLEFOSSE	100	100	100
Station d'épuration HERICOURT EN CAUX	100	Échange en cours DDTM	100
Station d'épuration YVETOT	0	0	0
Station d'épuration DOUDEVILLE	0	0	0
Lagune de Normanville – BEUZEVILLE LA GUERARD	Non contrôlée	100	Non contrôlée
Lagune de RIVILLE	Non contrôlée	0	Non contrôlée
Lagune de THIOUVILLE	Non contrôlée	0	Non contrôlée
Station d'épuration Envronville	100	0	0
Station d'épuration de VEAUVILLE LES BAONS	100	100	100
Lagune de Betteville	Non contrôlée	0	Non contrôlée
Lagune de Croix-Mare	Non contrôlée	0	0
Lagune de Mesnil Panneville	Non contrôlée	0	Non contrôlée
Lagune d'Ecalles Alix	Non contrôlée	100	Non contrôlée
STEP de Fréville	100	100	100

Les nouvelles lagunes de Riville et Routes ont été mises en service à la fin de l'année 2024, après une année 2025 de mise en régime des installations, des analyses sur leur bon fonctionnement auront lieux en 2026.

L'autosurveillance sur la station d'Héricourt en Caux n'est pas conforme : la mise aux normes de cette autosurveillance est prévue pour l'année 2026.

La station d'épuration de Yvetot a rencontré beaucoup de surverse au milieu naturel en 2023 et 2024 la rendant non conforme. Un travail avec les exploitants a été réalisé afin d'optimiser la gestion des flux hydrauliques du réseau et de la station. Ce travail limite considérablement les surverses au milieu naturel. Pour 2025 des surverses demeurent malgré la nette évolution positive de la situation. Un travail important sera engagé sur le fonctionnement du réseau pour améliorer la situation et stopper ces débordements. Un diagnostic du système d'assainissement a débuter en 2025.

Concernant la station de Doudeville, les travaux prévus fin 2025 devraient permettre le retour à la conformité de la station d'épuration également concernée par de trop nombreuses surverses au milieu naturel. Ces travaux ont débutés et seront achevés en 2026.

Sur le site de Croix-Mare, la non conformité s'explique par des effondrements sur la seconde lagune.

→ ***La conformité des équipements d'épuration***

Cet indicateur **[P 204.3]** est à établir par la Police de l'eau, qui doit l'adresser à l'exploitant en vertu de l'art. 17 de l'arrêté du 22 juin 2007. Le mode de calcul n'a pas été communiqué à la date d'établissement du présent rapport.

Les ouvrages de traitement des eaux usées

Station d'épuration d'Yvetot

La charge annuelle entrante moyenne en DBO5 est de 818,4 kg/jour. Le volume annuel pour 2024 est de 825 511 m3 soit un débit moyen journalier de 2 261,6 m3/jour. Le volume écrêté en 2024 est de 27 892 m3. La station d'épuration a été mise en service en novembre 1999. Sa capacité de traitement est de 22 000 EQ/habitants. Le niveau de rejet est de type E NK2 NGL1.
Les 323 tonnes de boues récupérées ont été valorisées en agriculture et épandues dans des exploitations agricoles sur 100 hectares. Leur taux de siccité (proportion de matière sèche d'une boue) est de 24,65 % en moyenne.

Les analyses effectuées régulièrement confirment l'intérêt agronomique de ce produit en azote, acide phosphorique et calcium. Les teneurs en éléments traces métalliques et composés traces organiques sont toutes nettement inférieures aux valeurs limites de l'arrêté du 08.01.1998. La société SAUR a effectué les épandages en août avant l'implantation de betteraves, céréales, colza et maïs. Le taux de conformité de la filière évacuation des boues est de 100%.

Les masses de refus de dégrillage pour 2025 sont de 6,2 t, celles de sables de 56 t et 20 m³ de graisses ont été évacuées.

La capacité hydraulique de la station d'épuration est de 3 734 m3/jour et la capacité épuratoire en DBO5 de 1320 kg/jour.

La station d'épuration d'Yvetot est classée non-conforme pour 2025.

Les rejets de la station d'épuration sont conformes à l'ensemble des exigences réglementaires.

Cette non-conformité est causée par les quantités importantes d'eaux usées non traitées déversées lors des épisodes pluvieux (27 892 m³). Un travail important a été réalisé en 2025 concernant l'optimisation de la gestion des flux hydrauliques en temps de pluie afin de lever cette non-conformité.

La maîtrise des bons raccordements du réseau d'assainissement et la suppression des surfaces actives vont permettre à l'avenir de retrouver la conformité de la station.

La station possède une bonne qualité de traitement malgré l'impact important des Eaux Claires Parasites qu'elle rencontre.

Station d'épuration de Doudeville

Le réseau d'assainissement du bourg de Doudeville est un réseau unitaire. La station d'épuration de Doudeville est une station à boues activées, avec un bassin d'orage, avec pour exutoire une zone d'infiltration et un fossé pluvial en trop plein. La capacité de traitement de cette station est la suivante : 3 700 EH,

Volume annuel traité : 161 122 m3 soit 441,4 m3/j.

Volume déversé au milieu naturel : 456 340 m3.

Charge actuelle de cette station : 300 m3/j par temps sec et 1080 m3/j par temps de pluie.

En 2025, 44,1 t de boues ont pu être évacuées, siccité 4 %. Les refus de dégrillage représentent 0,1 t, et les graisses 4 t.

L'ensemble des rejets de la station d'épuration était non conforme pour l'année 2025.

Les rejets de la station d'épuration sont conformes à l'ensemble des exigences réglementaires en sortie de station, la non conformité est dû aux volumes trop importants rejetés au milieu sans passer par l'ouvrage (cas en temps pluie).

La station possède une bonne qualité de traitement malgré l'impact des Eaux Claires Parasites qu'elle rencontre. Sans déconnexion des débits de fuites des bassins versants, il ne sera pas envisageable de trouver un fonctionnement « normal » de cette station.

Les travaux de déconnexion des ouvrages pluviaux impactants la station ont débutés en 2025 et sur poursuivront en 2026.

Ouvrages de traitement secteur Fauville Est

Station d'épuration intercommunale de Envronville : mise en service en avril 2019 capacité épuratoire DBO5 de 25 kg/j, 300 EH, capacité hydraulique de 307 m3/j. 44 313 m³ traité en 2025.

Refus de dégrillage : 3,5 t.

Les rejets de la station d'épuration sont conformes à l'ensemble des exigences réglementaires hormis en moyenne annuelle pour les paramètres azotés (NGL et NTK).

Une optimisation sera nécessaire sur le suivi et l'exploitation notamment sur le suivi de l'aération afin d'éliminer plus efficacement la pollution azotée.

Un nouvel industriel a commencé une activité sur le réseau de collecte et des investigations sont en cours afin de corréler cette hypothèse. D'autres phénomènes similaires à une pollution ponctuelle ont été observés durant l'année 2025.

Ouvrages de traitement secteur d'Ourville en Caux

Lagune de Normanville : capacité épuratoire DBO5 de 24 kg/j, 400 EH, capacité hydraulique de 60 m3/j.

Absence de bilan en 2025. L'autosurveillance réglementaire sera réalisée en 2026.

Lagune de Riville : capacité épuratoire DBO5 de 21 kg/j, 350 EH, capacité hydraulique de 52 m3/j.

Nouvelle station mise en service en Novembre 2025.

Lagune de Thiouville : capacité épuratoire DBO5 de 18 kg/j, 300 EH, capacité hydraulique de 60 m3/j.

Absence de bilan en 2025. L'autosurveillance réglementaire sera réalisée en 2026.

Ouvrages de traitement du secteur de Montmeiller Caux Sud

STEP d'Allouville Bellefosse : capacité épuratoire DBO5 de 72 kg/j, 1200 EH, capacité hydraulique de 180 m3/j. Volume traité de 43 648 m3 ; Conforme. 2 bilans d'auto surveillance journalière réalisée en 2025. Valorisation agricole 24,8 t de matière sèche. 5 t de sables évacués vers une autre STEP et 8 t de graisse.

L'ensemble des rejets de la station sont conformes pour 2025.

Ouvrages de traitement du secteur d'Héricourt Nord

STEP d'Héricourt en Caux : capacité épuratoire DBO5 de 90 kg/j, 1500 EH, capacité hydraulique de 300 m3/j. Volume traité 127 813 m3 pour un volume journalier moyen de 381 m3/j. 2 bilans d'auto surveillance journalier réalisé en 2025. 5 t de boues (MS) ont été évacuées en 2025, 0 t de sables et 6 t de graisse. Rejet conforme.

Lagune de Routes : capacité épuratoire DBO5 de 16,5 kg/j, 275 EH, capacité hydraulique de 41 m3/j.

Nouvelle station mise en service en Novembre 2025.

Filtre planté de roseau de Anvéville : capacité épuratoire de 13.2 kg/j. débit de référence 33 m3/j.

Absence de bilan en 2025. L'autosurveillance réglementaire sera réalisée en 2026.

Ouvrages de traitement de l'ex-syndicat de la région d'Yvetot

STEP des Hauts de Caux : capacité épuratoire DBO5 de 7.5 kg/j, 3000 EH, capacité hydraulique de 444 m3/j. Station récente mise en eau en janvier 2015. Volume traité 86 988 m3 soit 238,3 m3/j. Volume de boues évacuées : 43,4 t de matière sèche.

L'ensemble des rejets de la station sont conformes pour 2025.

Ouvrages de traitement de l'ex-syndicat de la région de Fréville

STEP de Fréville: station à boues activées avec aération prolongée d'une capacité nominale de 1 200EH.; capacité épuratoire DBO5 de 72 kg/j, capacité nominale 1 200 EH, capacité hydraulique de 180 m3/j. Station conforme. Volume entrant : 57 933 m3 soit un débit journalier de 158,7 m3/j. Production de boues en 2025 : 4,9 t . Refus de dégrillage : 0,9 t. Il est réalisé 2 bilans annuels .

L'ensemble des rejets de la station sont conformes pour 2025.

Lagune de Croix-mare : capacité nominale hydraulique : 100 m3/j. Lagunage et filtre à sable d'une capacité nominale de 600 EH. Charge entrante en DBo5 nominale 36 kg/j. capacité actuelle 975 EH.

Les rejets de la station d'épuration sont non-conformes à l'arrêté d'autorisation de la station pour l'ensemble des paramètres.

La station est non-conforme en 2025.

Lagune de Betteville : mise en service en 2006. Lagunage et filtre biologique d'une capacité nominale de 400 EH.

Absence de bilan en 2025. L'autosurveillance réglementaire sera réalisée en 2026.

Lagune d'Ecalles Alix : lagune naturel et filtre biologique, mise en service 1997 d'une capacité nominale de 300 EH.

Absence de bilan en 2025. L'autosurveillance réglementaire sera réalisée en 2026.

Lagune de Mesnil Panneville : lagunage naturel avec filtre biologique, mise en service en1997 d'une capacité nominale de 350 EH.

Absence de bilan en 2025. L'autosurveillance réglementaire sera réalisée en 2026.

La population raccordée

	Nombre d'abonnés	Volume traité	Volume facturé	Taux de desserte	Population raccordée
2020	14 752	1 435 310	1 129 856	85 %	37 371
2021	14 279	1 410 668	1 073 634	85 %	36 453
2022	14 332	1 342 684	1 084 751	85 %	34 792
2023	12 945		895 748	85 %	28152
2024	13 113	1 523 381	1 028 838	85 %	31 733
2025	13 440	1 472 904	1 073 135	85 %	31 733

Volumes facturés en assainissement sur les communes du SMEACC : 1 073 135 m3

La liste et le montant financier des travaux

Sur 1 029 091,96€ de crédits ouverts en 2025, 428 352,29€ ont été mandatés, les principales réalisations sont :

- 108 528,20€ pour la création de la STEP de Riville

- 122 972,28€ pour la création de la STEP de Routes

- 24 400€ pour les travaux d'aménagement des locaux Rue de l'Etang

- 8 477,53€ pour lé sécurisation des ouvrages

- 7 334,73€ pour la canalisation Saint Martin de l'If

- 31 761,50€ pour la canalisation à Doudeville

- 71 570,76€ pour les travaux d'aménagement des locaux Rue de l'Etang

- 17 923,50€ pour les travaux de SPANC

SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

NOMBRE D'INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Communes	Nb installation
ALLOUVILLE-BELLEFOSSE	209
ANCOURTEVILLE-SUR-HÉRICOURT	75
ANVÉVILLE	95
AUZEBOSC	66
BAONS-LE-COMTE	35
BEUZEVILLE-LA-GUÉRARD	77
BOIS-HIMONT	41
CARVILLE-LA-FOLLETIÈRE	41
CARVILLE-POT-DE-FER	30
CLEUVILLE	93
CROIX-MARE	55
DOUDEVILLE	5
ÉCALLES-ALIX	79
ÉCRETTEVILLE-LÈS-BAONS	59
ECTOT-LÈS-BAONS	58
HARCANVILLE	214
HAUTOT-LE-VATOIS	139
HAUTOT-SAINT-SULPICE	57
HÉRICOURT-EN-CAUX	73
MESNIL-PANNEVILLE	180
NORMANVILLE	140
RICARVILLE	
RIVILLE	26
ROBERTOT	30
ROCQUEFORT	19
ROUTES	35
SAINT-MARTIN-DE-L'IF	277
SAINT-CLAIR-SUR-LES-MONTS	79
SAINTE-MARIE-DES-CHAMPS	69
SOMMESNIL	48
THIOUVILLE	76
TOUFFREVILLE-LA-CORBELINE	117
VALLIQUERVILLE	273
LES HAUTS DE CAUX	70
YVETOT	45
TOTAL	2984

(source base EGEE)

Installation réhabilitée par le syndicat en 2026 : 0
Une campagne de réhabilitation a été lancée en 2025. Les travaux sont prévus pour 2026 : 14 installations de concernées

Études réalisées : 27

Contrôles effectués (ventes, bon de fonctionnement et conformités) :

Contrôles Ventes : 76 (21 conformes / 55 non conformes) et 2 contre visites

Avis rendu sur conception : 27

Contrôles d'exécution – réhabilitation ou neuf faits par les usagers : 7 neufs + 7 réhabilitations

Il n'y a pas eu de contrôles de bon fonctionnement sur l'année 2025.

Les communes éligibles aux subventions de l'Agence de l'Eau sont les suivantes :
Ancourteville sur Héricourt, Anvéville, Beuzeville la Guérard, Carville Pot de Fer, Cleuville, Doudeville, Harcanville, Hautot Saint Sulpice, Héricourt en Caux, Normanville, Riville, Robertot, Routes, Sommesnil, Thiouville.

LE VOLET ENVIRONNEMENTAL :

Le 3ème Programme d'Actions (PA) du BAC d'Héricourt a été validé par arrêté préfectoral le 3 Novembre 2022. Il est décliné en 5 enjeux : animation, nitrates, produits phytosanitaires, enjeux multiples, ammonium.

En 2025, des actions nitrates ont été réalisés : 105 parcelles ont été suivies, sur les BAC d'Héricourt et Sommesnil, dans le cadre de l'observatoire départemental nitrates. Ces suivis permettent de sensibiliser les agriculteurs sur les enjeux nitrates du captage et d'identifier les pratiques les plus vertueuses pour la préservation de la ressource en eau. Ces analyses permettent également d'identifier l'évolution du taux de nitrates dans la nappe phréatique pour les années à venir (jusqu'à 20 ans). 32 agriculteurs ont été rencontrés. Une synthèse générale des résultats et une analyse individuelle ont été rendus aux participants.

2 parcelles ont été suivies de façon dynamique. Des prélèvements ont été effectués toutes les 3 semaines pour suivre le rechargement en humidité des sols et la migration de l'azote dans le sol afin de déclencher au moment le plus opportun la campagne de reliquat azotés. Ces suivis dynamiques permettent également d'affiner la compréhension du cycle de l'azote dans les sols du BAC.

2 tours de plaine thématiques (rendez-vous technique) sur le lessivage de l'azote ont été réalisés : pesée avec la méthode MERCI pour évaluer l'efficacité des couverts et pâturage des couverts par des ovins.

Le BAC a également participé à des réunions, visioconférences, webinaire et formation sur les thématiques liées aux nitrates (CIVAM, AREAS, CDR Captage, AESN, OFB, Natup, Noriap, Terre de Liens, Lycée agricole etc.).

Pour diminuer les produits phytosanitaires aux captages le BAC a déployé les MAEC (Mesure Agro-Environnementale et Climatique). Deux agriculteurs sont engagés dans des mesures visant à réduire la pression en produits phytosanitaire sur le BAC. L'un des deux est également engagé dans une mesure visant à réduire la pression en nitrates dans les sols.

2 suivis individuels pour réduire les pressions en produits phytosanitaires sur le territoire ont été engagés en 2025 l'un visant directement la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires, l'autre visant le maintien des zones de dilution.

Le BAC a également participé à des réunions, visioconférences, webinaire et formation sur les thématiques liées aux produits phytosanitaires (CIVAM, Lin et Chanvre bio, AREAS, CDR Captage, AESN, Terre de Liens, Natup, Noriap, Lycée agricole etc.).

Un travail de fond est réalisé pour suivre les analyses de qualité d'eau (produits phytosanitaires) aux captages, compiler, analyser les données et alerter la profession agricole sur les dépassements des seuils de qualité pouvant survenir.

Pour les enjeux multiples (limitation de l'érosion, protection des bétoires et des axes de ruissellements, maintien des surfaces en herbe) les Paiements pour Services Environnementaux (PSE) Talweg se sont poursuivis. 30 agriculteurs sont engagés dans ce dispositif et protègent 24,7km d'axe de ruissellement. Un PSE Prairie a été lancé en 2022. Il permet de protéger

l’ensemble des surfaces en herbe. 20 agriculteurs se sont engagés dans ce dispositif. Cela représente 600ha de prairies protégées (dont 403,19ha sur un BAC).

De nombreux rendez-vous ont été réalisés avec des agriculteurs pour échanger avec eux sur des retournements d’herbages et ce que cela implique pour la qualité de la ressource en eau. Des avis ont été rendus à la suite de ces rendez-vous.

L'organisation du syndicat du SMEACC du Caux Central en 2025:

Le syndicat du Caux Central est passé en régie totale à compter du 01er Janvier 2023.

Le syndicat regroupe 34 communes adhérentes, avec 8 communes en direct, et 3 EPCI (Communauté de Communes Yvetot Normandie, Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre et Communauté d'Agglomération de Fécamp).

Le syndicat dispose de 38 délégués titulaires et 38 délégués suppléants pour le Comité Syndical.

Le bureau était composé du Président, de 5 Vices-Présidents et de 5 membres. Suite à la création de la régie, un conseil d'exploitation a été crée. Il était composé de 10 membres élus du comité syndical et de 3 représentants de la société civile.

Ci dessous la carte des communes membres du Syndicat du Caux Central :

Le Président sur l'année 2025 :
Monsieur Francis ALABERT

Les Vices-Présidents sur l'année 2025 :

1er Vice Président : Monsieur Gérard LEGAY, Eau, Production
2ème Vice Président : Monsieur Jean Pierre YON, Assainissement Collectif
3ème Vice Président : Madame Yolande PESQUEUX, Assainissement non Collectif
4ème Vice Président : Monsieur Patrick MOISSON, Distribution
5ème Vice Président : Monsieur Joël LESOIF, Finances / Marchés Publics

L'organisation du personnel :

Avec le passage en régie, le syndicat du Caux Central a dû recruter et intégrer dans ses effectifs les personnels des anciens délégataires sortants.

Au 31 Décembre 2022, les effectifs étaient de 21 agents (6 fonctionnaires et 15 agents de droit privé).

Durant l'année 2025, la liste du personnels est :

- Une directrice (35h, fonctionnaire)
- Un responsable travaux (35h – contrat de droit privé)
- Cinq agents travaux (35h – contrat de droit privé)
- Un responsable exploitation (35h – contrat de droit privé)
- Neuf agents d'exploitation (35h – contrat privé)
- Un responsable du système d'information (35h – détaché)
- Une agent supervision OT et SIG (35h – contrat privé)
- Un agent chargée de projets applicatifs (35h - détaché)
- Un agent administrateur système et réseaux (35h – contrat de droit privé)
- Une responsable comptable (35h – détaché)
- Deux agent comptables (35h – contrat de droit privé + un temps partiel fonctionnaire)
- Un responsable Service Client (35h – contrat privé)
- Trois agents du service clients (35h – contrat privé)
- Un agent d'accueil et service client (35h – contrat privé)
- Trois releveurs/monteurs de compteurs (35h – contrat privé)

- Un gestionnaire de la commande publique (35h – contrat privé)
- Un gestionnaire travaux (35h – contrat privé)
- Un agent incendie (35h – contrat privé)
- Un technico-administratif exploitation (35h – contrat privé)
- Une assistante RH (35h – contrat privé)
- Deux agents Assainissement / SPANC (35h – contrat privé)
- Deux agents BAC (35h – contrat privé)

Durant l'année 2025, le syndicat a connu des arrêts :
- Deux congés maternité
- Septs arrêts supérieurs à 1 mois

Au 31 Décembre 2025, le nombre des agents est de 40.

Le budget global pour l'année 2025 s'élève à environ 2 823 200 € dont :

- 67 356,03 € pour les frais de formation,
- 40 757,23 € pour les mutuelles,
- 5 109,06 € pour les frais de visites médicales,
- 9 324 € pour l'adhésion au CNAS,
- environ 2 197 310 € pour les salaires et cotisations
- montant annuel brut des indemnités du président et des vice-président : 37 877,28 €

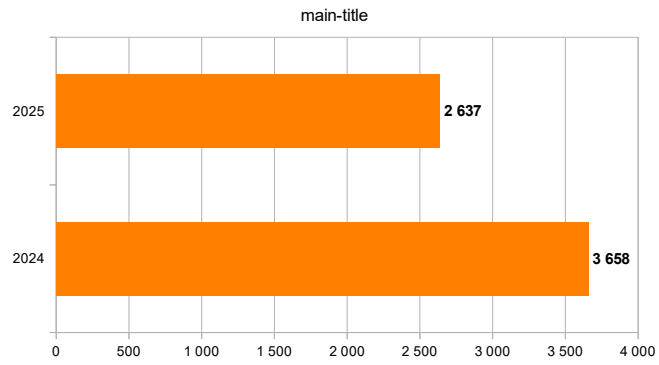
Restitution sur l'exécution des dépenses de l'exercice 2025 du budget eau potable :

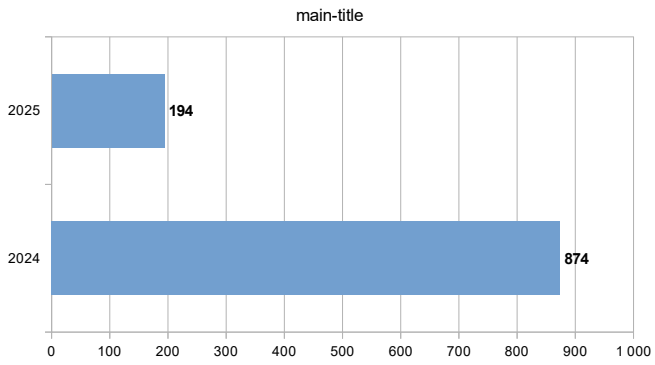
1 – Qualité générale et lissage du mandatement :

Sur l'exercice 2025, le comptable a reçu 1 488 mandats représentant 2 637 lignes de mandats.
Il a rejeté 194 lignes de mandats.

Contre 1 943 mandats et 874 rejets sur l'année 2024.

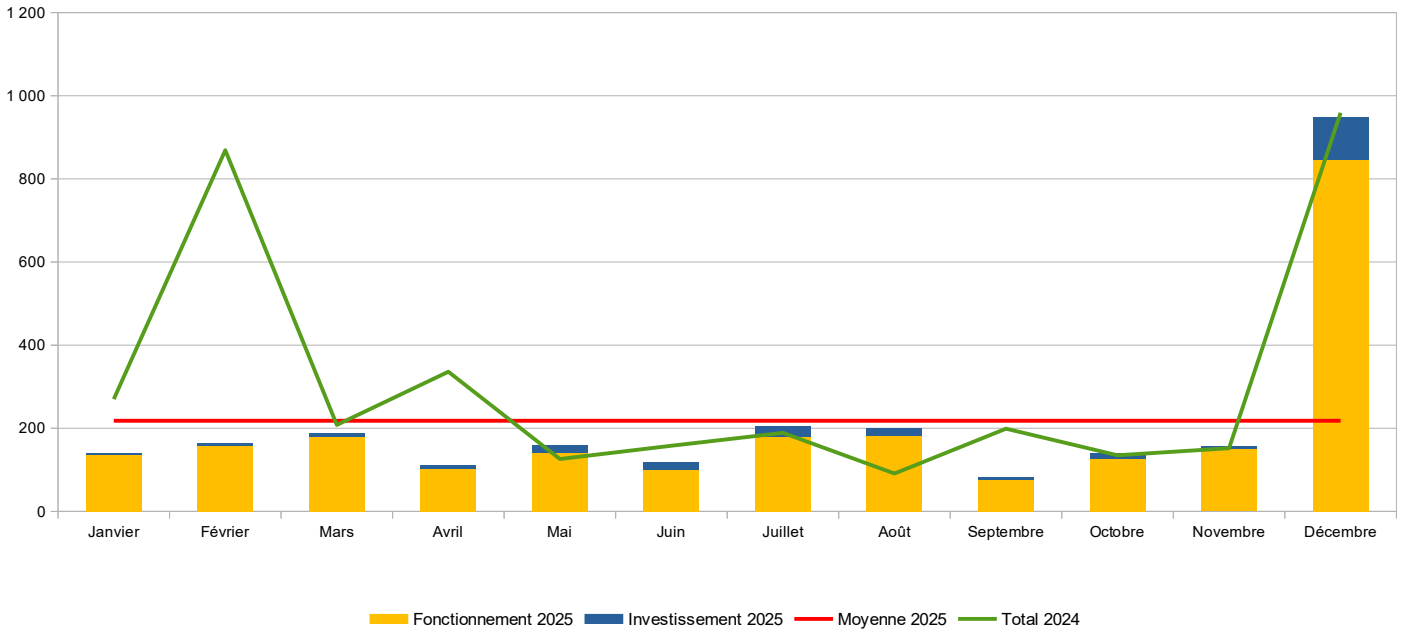
Evolution par rapport à l'exercice 2024





L'émission régulière des mandats de dépenses permet d'étaler la charge de travail des services de l'ordonnateur et du comptable tout au long de l'exercice.

Ci dessous le lissage du mandatement sur l'année 2025 pour le SMEACC :

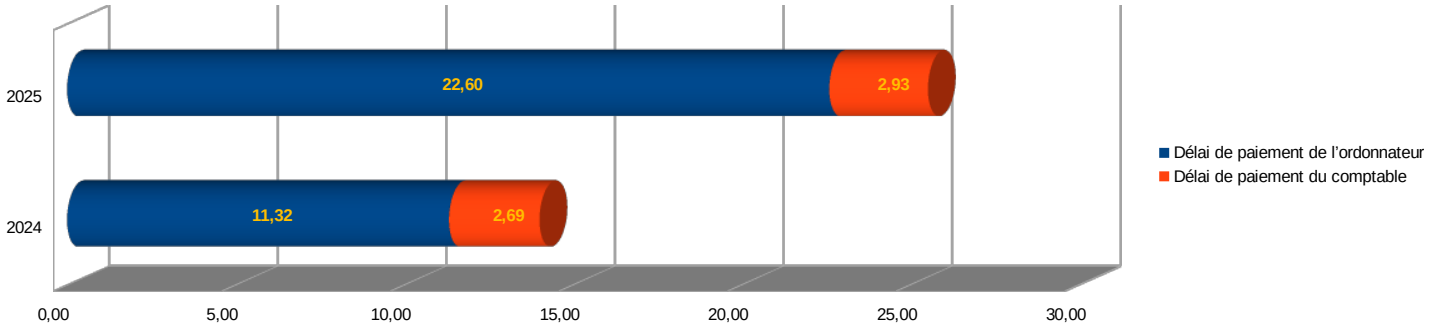


Le nombre de rejets a nettement baissé. Niveau lissage, le mois de Décembre représente plus d'un tiers de la prise en charge ceci s'explique par une importante journée complémentaire.

2 – Délai de paiement des dépenses :

Le délai global de paiement réglementaire est de 30 jours : 20 jours pour l'ordonnateur et 10 jours pour le comptable.

Au titre de l'exercice 2025, le délai global de paiement s'élève à 25,53 jours (14,01 jours en 2024)



Pour information, le tableau ci dessous retrace le taux de paiement des dépenses (hors mandats sans date de début du DGP), en nombre et en montant, dans le délai réglementaire de 30 jours au cours des exercices 2024 et 2025 :

Taux de paiement des dépenses dans le délai réglementaire	2025	2024	Moyenne 2025 du poste comptable
Taux en nombre	70,62 %	89,79 %	87,43 %
Taux en montant	55,36 %	64,28 %	77,67 %

3 – Exécution du contrôle hiérarchisé de la dépense :

Sur les dépenses, hors paie, l'application du CHD consiste à cibler les contrôles en fonction du type de dépenses et de leurs enjeux. Il s'agit de proportionner les contrôles : ils sont accrus sur les dépenses présentant les risques et les enjeux les plus importants et allégés sur les autres dépenses.

Nb de lignes de mandats reçues (hors paie)	Nb de lignes de mandats visées	Taux de sélection	Montant reçu	Montant visé	Taux de couverture
2 365	1 119	47,32 %	7 276 898,86 €	3 939 837,50 €	54,14 %

Le taux de couverture, c'est à dire le pourcentage de mandats contrôlés en montant est à 54 %. C'est un peu faible.

Erreurs sur lignes de mandats :

Sur l'échantillon des lignes de mandats visées, le taux global d'erreur s'établit à 17,43 % (contre 30,04 % en 2024)

Catégories de dépenses	Nombre d'erreurs	Evolution 2025 / 2024
Marchés complexes	23	+ 16
Conventions complexes	0	=
Emprunts et charges d'intérêts sur emprunt	4	+ 4
Opérations d'ordre	1	- 272
Opérations présentant des risques particuliers	0	- 3
Opérations d'annulation	162	+ 161
Marchés et conventions non complexes	2	+ 2
Dépenses sur barème	0	=
Subventions	0	=
Achats sur simple facture	2	+ 1
Régies	1	=
TOTAL	**195**	**- 91**

Motifs d'erreurs	Nombre d'erreurs	Evolution 2025 / 2024
QUALITE DE L'ORDONNATEUR		
Incompétence (juridique) de l'ordonnateur	0	=
CONTROLES REGLEMENTAIRES		
Déchéance quadriennale atteinte*	0	=
REALITE DE LA CREANCE		
Absence de certification du service fait	0	=
Double paiement*	0	=
PIECES JUSTIFICATIVES		
Insuffisance des PJ	16	+ 15
Absence totale ou invalidité des PJ*	79	+ 74
EXACTITUDE DE LA LIQUIDATION		
Liquidation erronée*	24	+ 21
Récupération avance non effectuée*	0	=
Insuffisance des crédits budgétaires	1	+ 1
Erreur d'imputation comptable et budgétaire	1	+ 1
CONTROLES DE CAISSIER		
Domiciliation bancaire absente ou erronée	0	- 1
Mandat non établi au véritable créancier*	12	+ 12
AUTRES MOTIFS		
Divers	62	- 214
TOTAL	**195**	**- 91**

Erreurs patrimoniales significatives :

Par mi les erreurs relevés par les services comptables, certaines relèvent d'une gravité particulière. Il s'agit des erreurs patrimoniales, c'est à dire celles lésant le patrimoine de la collectivité.

Sur l'exercice 2025 , 15 erreurs patrimoniales significatives ont été relevées, soit un TEPS global de 1,34%.

Catégories de dépenses	Nombre d'erreurs patrimoniales significatives	TEPS 2025	Pour mémoire, TEPS 2024
Marchés complexes	13	34,21 %	17,14 %
Conventions complexes	0	0,00 %	0,00 %
Emprunts et charges d'intérêts sur emprunt	0	0,00 %	0,00 %
Opérations d'ordre	0	0,00 %	0,00 %
Opérations présentant des risques particuliers	0	0,00 %	1,96 %
Opérations d'annulation	0	0,00 %	0,00 %
Marchés et conventions non complexes	1	33,33 %	0,00 %
Dépenses sur barème	0	0,00 %	0,00 %
Subventions	0	0,00 %	0,00 %
Achats sur simple facture	0	0,00 %	4,00 %
Régies	1	33,33 %	0,00 %

LE TEPS est inférieur à 2 % ce qui est préconisé par le CHD.

4 – Appréciation générale sur l'exécution de la dépense :

Le nombre de rejets a baissé mais reste à 17 % de l'échantillon, c'est principalement sur les mandats de marché et sur les annulations. Le délai de paiement doit être amélioré.le taux de couverture est un peu faible, le comptable devra probablement modifier le plan CHD en fixant un certain montant où le contrôle sera exhaustif afin de trouver un taux de l'ordre de 80 %.

Restitution comptable de l'exécution budgétaire de l'année 2025 pour le budget eau potable :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT
6 062 408,54€	DÉPENSES	1 842 824,79€
6 366 137,09€	RECETTES	3 348 455,81€
303 728,55€	RÉSULTATS	1 505 631,02€

Les recettes d'exploitation :

Les réalisations s'élèvent à 5 839 784,06€.

Vente abonnés : 3 220 718,89 €

Recettes vente d'eau en gros : 27 455,05 €

Recette vente d'amendement calcaire : 10 189,20 €

Recette travaux : 234 148,64 €

Redevance Agence de l'Eau : 819 120,03 €

La dette de la collectivité au 01er Janvier 2025:

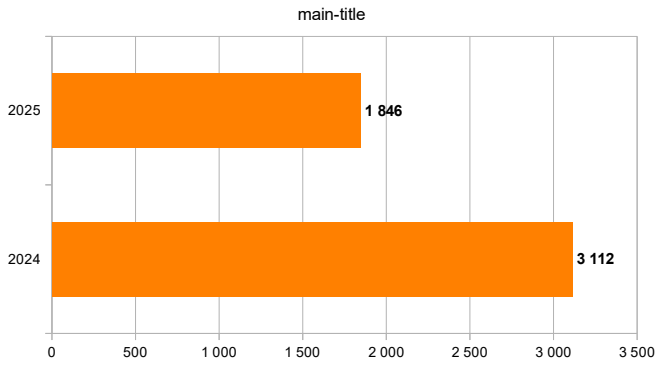
	2022	2023	2024	2025
Dette origine	8 481 982 €	8 481 982€	9 481 982€	9 461 842€
Restant dû	7 240 566,15 €	6 862 291,97€	7 464 204€	7 445 779,46€
Remboursement année	495 167,66 €	378 724,18 €	1 398 087,51€	397 703,75€

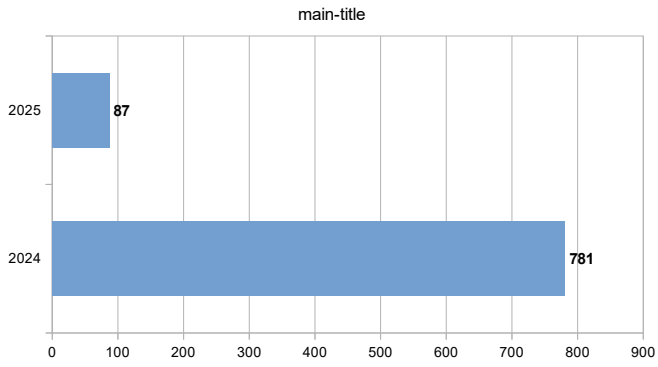
Restitution sur l'exécution des dépenses de l'exercice 2025 du budget assainissement :

1 – Qualité générale et lissage du mandatement :

Sur l'exercice 2025, le comptable a reçu 783 mandats représentant 1 846 lignes de mandats.
Il a rejeté 87 lignes de mandats.

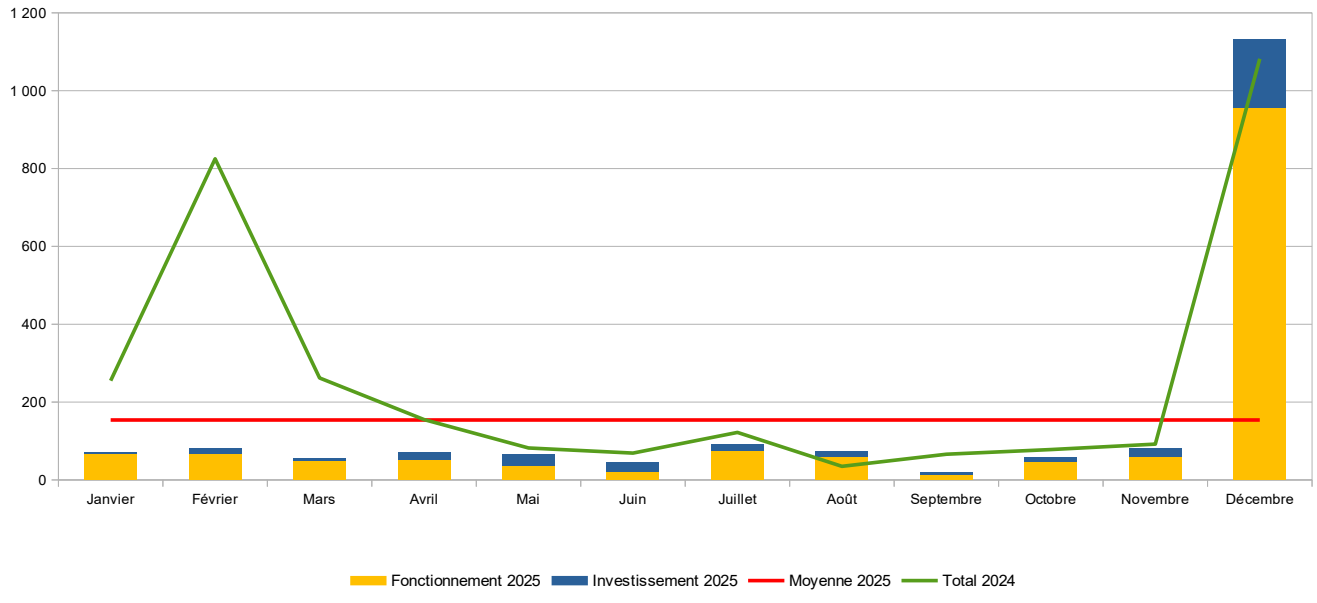
Contre 1 408 mandats et 781 rejets sur l'année 2024.





L'émission régulière des mandats de dépenses permet d'étaler la charge de travail des services de l'ordonnateur et du comptable tout au long de l'exercice.

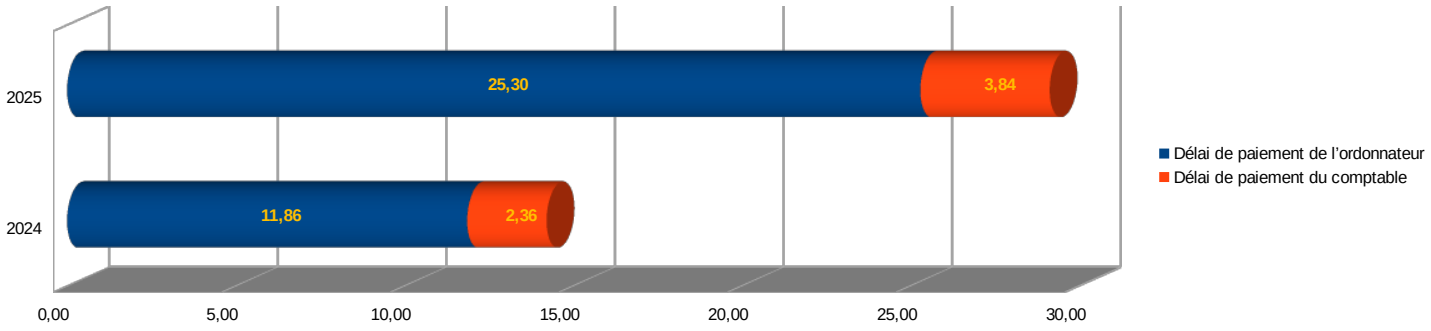
Ci dessous le lissage du mandatement sur l'année 2025 pour le SMEACC :



2 – Délai de paiement des dépenses :

Le délai global de paiement réglementaire est de 30 jours : 20 jours pour l'ordonnateur et 10 jours pour le comptable.

Au titre de l'exercice 2025, le délai global de paiement s'élève à 29,14 jours (14,22 jours en 2024)



Pour information, le tableau ci dessous retrace le taux de paiement des dépenses (hors mandats sans date de début du DGP), en nombre et en montant, dans le délai réglementaire de 30 jours au cours des exercices 2024 et 2025 :

Taux de paiement des dépenses dans le délai réglementaire	2025	2024	Moyenne 2025 du poste comptable
Taux en nombre	58,88 %	88,42 %	87,43 %
Taux en montant	42,61 %	60,29 %	77,67 %

3 – Exécution du contrôle hiérarchisé de la dépense :

Sur les dépenses, hors paie, l'application du CHD consiste à cibler les contrôles en fonction du type de dépenses et de leurs enjeux. Il s'agit de proportionner les contrôles : ils sont accrus sur les dépenses présentant les risques et les enjeux les plus importants et allégés sur les autres dépenses.

Nb de lignes de mandats reçues (hors paie)	Nb de lignes de mandats visées	Taux de sélection	Montant reçu	Montant visé	Taux de couverture
2 794	2 110	75,52 %	8 208 429,41 €	5 067 578,19 €	61,74 %

Erreurs sur lignes de mandats :

Sur l'échantillon des lignes de mandats visées, le taux global d'erreur s'établit à 22,42 %

Catégories de dépenses	Nombre d'erreurs	Evolution 2025 / 2024
Marchés complexes	30	+ 22
Conventions complexes	0	=
Emprunts et charges d'intérêts sur emprunt	0	- 2
Opérations d'ordre	438	+ 426
Opérations présentant des risques particuliers	0	=
Opérations d'annulation	0	- 1
Marchés et conventions non complexes	2	+ 2
Dépenses sur barème	0	=
Subventions	0	=
Achats sur simple facture	3	+ 3
Régies	0	=
TOTAL	**473**	**+ 450**

Motifs d'erreurs	Nombre d'erreurs	Evolution 2025 / 2024
QUALITE DE L'ORDONNATEUR		
Incompétence (juridique) de l'ordonnateur	0	=
CONTROLES REGLEMENTAIRES		
Déchéance quadriennale atteinte*	0	=
REALITE DE LA CREANCE		
Absence de certification du service fait	0	=
Double paiement*	0	=
PIECES JUSTIFICATIVES		
Insuffisance des PJ	9	+ 7
Absence totale ou invalidité des PJ*	15	+ 9
EXACTITUDE DE LA LIQUIDATION		
Liquidation erronée*	3	+ 3
Récupération avance non effectuée*	0	=
Insuffisance des crédits budgétaires	2	+ 2
Erreur d'imputation comptable et budgétaire	439	+ 427
CONTROLES DE CAISSIER		
Domiciliation bancaire absente ou erronée	3	+ 3
Mandat non établi au véritable créancier*	0	=
AUTRES MOTIFS		
Divers	2	- 1
TOTAL	**473**	**+ 450**

Erreurs patrimoniales significatives :

Par mi les erreurs relevés par les services comptables, certaines relèvent d'une gravité particulière. Il s'agit des erreurs patrimoniales, c'est à dire celles lésant le patrimoine de la collectivité.

Sur l'exercice 2025 , 16 erreurs patrimoniales significatives ont été relevées, soit un TEPS global de 0,76%.

Catégories de dépenses	Nombre d'erreurs patrimoniales significatives	TEPS 2025	Pour mémoire, TEPS 2024
Marchés complexes	15	30,61 %	13,33 %
Conventions complexes	0	0,00 %	0,00 %
Emprunts et charges d'intérêts sur emprunt	0	0,00 %	0,00 %
Opérations d'ordre	0	0,00 %	0,00 %
Opérations présentant des risques particuliers	0	0,00 %	0,00 %
Opérations d'annulation	0	0,00 %	0,00 %
Marchés et conventions non complexes	1	16,67 %	0,00 %
Dépenses sur barème	0	0,00 %	0,00 %
Subventions	0	0,00 %	0,00 %
Achats sur simple facture	0	0,00 %	0,00 %
Régies	0	0,00 %	0,00 %

4 – Appréciation générale sur l'exécution de la dépense :

Un peu de le même constat que pour le BC32000, avec une attention encore plus particulière pour le délai de paiement. De nombreux rejets pour les opérations d'ordre probablement dus aux amortissements. A noter que le taux de couverture est un peu meilleur.

Restitution comptable de l'exécution budgétaire de l'année 2025 pour le budget assainissement :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT
4 070 611,05€	DÉPENSES	1 717 891,33€
4 084 947,45€	RECETTES	1 808 270,70€
14 336,40€	RÉSULTATS	90 379,37€

Les recettes d'exploitation :

Les recettes s'élèvent à 3 452 676,94€ :

1 250 € reçu pour des interventions de curage réseau

166 910 € correspondant à des taxes de raccordement

3 148 273,64 € correspondant à la facturation du service d'assainissement

68 433,48€ pour les redevances de l'AESN

40 050,31 € pour les contrôles d'assainissement

La dette de la collectivité au 01er Janvier 2025 :

	2022	2023	2024	2025
Dette origine	7 609 029,88 €	7 596 230,88€	7 649 274 €	7 581 860,88€
Restant dû	5 762 459,10 €	5 504 749,28 €	5 432 500 €	5 118 986,74€
Remboursement année	469 399,23 €	366 337,95 €	385 741,83 €	388 631,35€

FACTURES TYPES 120 m3